

## Recensement des surfaces légumes pour l'année 2019

Déroulement sur la base de la décision du GT «Service d'annonce» du 26 février 2019

### Surfaces cultivées légumes frais/de garde/de transf. (de nouveau au 25 octobre)

Principalement pour que les surfaces de légumes de garde soient connues plus tôt, le recensement des surfaces de légumes frais/de garde/de transformation est effectuée par 25 octobre. Les offices/serv. cantonaux sont responsables de faire en sorte que les données vérifiées de surfaces (surfaces cultivées effectives, qui ont été ensemencées/plantées) soient transmises **jusqu'au plus tard le 25 octobre** à la CCM. Pour s'assurer que les chiffres puissent être disponibles en fin d'année avec exactitude et au complet, il faut fixer le délai de dépôt des données des producteurs auprès des offices/services le plus tard possible (proche du 25 octobre).

Les surfaces de culture légumes de garde sont recensées dans le masque web du recensement gén. de surfaces d'une colonne séparée selon la définition suivante: Comme „Surface de légumes de garde“, doit être annoncée la surface dont les produits de récolte sont entreposés et probablement vendus aux consommateurs ou destinés à la transformation après le 15 novembre. Elles peuvent être vérifiées individuellement par les offices/serv. cantonaux dans Agris. La transmission des surfaces de culture des légumes de garde à la CCM a lieu automatiquement avec les autres données de surface.

Action	Délai
Transmission des surfaces légumes y c. surfaces légumes de garde Production → office/service	Les offices/serv. d'annonce peuvent fixer individuellement y c. info aux producteurs ( <b>par ex. 30 sept.</b> )
Transmission des surfaces légumes y c. surfaces de culture légumes de garde Office d'annonce → CCM	<b>25 octobre 2019</b>
Publication chiffres définitifs de CCM à la branche	Mi-novembre 2019 (avant la séance légumes de garde de l'UMS et Swisscofel)

Les surfaces à recenser restent inchangées: Surfaces de culture (surface qui pendant la période de recensement a été ensemencée ou plantée) de tous les légumes frais, de garde et de transformation, y c. herbes culinaires et cultures pérennes. En sont exclus pois à battre, haricots machines, épinards, carottes parisiennes, pour autant que ces légumes soient destinés à l'industrie. En sont exclus également choux/raves à choucroute, cornichons et endives, qui font par contre l'objet d'un recensement séparé.

### Adaptations techniques (MDP)

Les adaptations techniques suivantes dans le masque web de recensement seront **effectuées jusqu'à la fin avril**. Nous vous recommandons donc d'attendre jusqu'au début mai avant d'exiger des producteurs l'apport de données:

- Nouvelle définition de la surface de légumes de garde dans info-texte dans le masque web
- Actualisation de texte demande automatique (popup) si valeur = «0»

Vous avez encore la possibilité de décider si le masque web est compartimenté dans 1 ou 3 périodes.

### Recensement de la surface de construction de serre légumes & de culture de serre légumes hors-sol (inchangé)

Le recensement (nombre d'exploitations sous abris, surface construite, surface de culture hors-sol) se déroule comme au cours des années d'avant. Recensement via MDP masque web. Contrôle de plausibilité avec demande-MDP. Par la suite, transmission des données internes-MDP à la CCM. Le formulaire de recensement (Excel) ne sera plus envoyé, mais est disponible sur demande auprès de la CCM.

➔ **Délai pour la transmission des données à la CCM: Mercredi le 15 mai 2019**

**Recensement légumes de transformation produits principaux (pas de changement)**

La CCM recense les surfaces de culture pour les légumes de transformation produits principaux (pois à battre, haricots machines, épinards, carottes parisiennes, choux/raves à choucroute, cornichons) directement auprès des entreprises de transformation, resp. via SCFA. Les services d'annonce cant. n'ont à cet effet aucun travail à effectuer.

Pour toutes questions, nous restons bien volontiers à votre disposition.

Grand merci pour votre coopération.  
 CCM

